



### Déchets verts :

**Collecte le 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> Lundi de chaque mois.** À déposer la veille au soir, en sacs papiers biodégradable ou de contenants munis de poignées plastiques.

Attention !!! Les sacs plastiques ne sont pas ramassés en revanche ceux de type renforcés sont tout à fait autorisés pour la collecte de déchets verts, à condition que le volume total présenté ne dépasse pas 1 m<sup>3</sup> et que chaque sac ne pèse pas plus de 25 kg.

**Attention, pas de collecte en Janvier-Février et Mars. Reprise en Avril.**

### Encombrants :

**Collecte le dernier jeudi de chaque mois.** À déposer uniquement la veille au soir à partir de 18h, sur le trottoir. Les locaux poubelles n'ont pas vocation à servir de stockage en attendant la date de ramassage.

Attention, les déchets suivants ne sont pas collectés (à déposer en déchetterie) :

Les déchets de construction ou démolition, les déblais de travaux, gravats, sanitaires, cartons, plaques de BA13, pierres...

Les déchets toxiques, pots de peinture, pneus déjantés (2 par mois en déchetterie), batteries de voitures, bidons d'huiles.

**NOTA : Pour votre information, un bac de recyclage destiné à la collecte de pneus est disponible à Autobacs à LOGNES.**

### Déchets ménagers :

**Collecte les Lundis et Vendredis.** A déposer uniquement la veille au soir à partir de 18 h devant le local poubelles. Nous vous remercions de ne pas les déposer dans les locaux à poubelles, destinés à recevoir uniquement les bacs de tri sélectif.

Nous vous rappelons également qu'il faut les déposer dans les bacs individuels marrons prévus à cet effet, et non dans des sacs poubelles "isolés". En effet, ceux-ci sont régulièrement éventrés par des chats errants ou d'autres animaux, et le contenu déversé sur la chaussée ou le trottoir n'est pas ramassé par les éboueurs et de veiller également à la rentrer le jour même.

Veillez à respecter les consignes de tri dans les containers jaunes et verts prévus à cet effet.

Attention les gros cartons sont à découper et à déposer dans les poubelles jaunes pour éviter qu'elles débordent ou qu'elles soient hors d'usage, vous avez également la possibilité de les mettre avec votre poubelle marron ainsi que les cagettes et les polystyrènes. Petit rappel, répartissez le tri dans chacun des bacs jaunes pour éviter les débordements, collecte de verre le mercredi des semaines paires.

Enfin, en cas de besoin de déposer ces déchets en dehors des dates prévues, nous vous rappelons qu'une déchetterie se trouve à moins de 5 minutes dans la zone industrielle de Croissy Beaubourg.

**Toutes les collectes sont assurées normalement tous les jours fériés (1<sup>er</sup> Mai, 25 Décembre, 1<sup>er</sup> Janvier).**

Nous vous remercions de respecter ces quelques règles. Chacun d'entre nous est responsable de la propreté de notre résidence, un élément essentiel dans notre cadre de vie.

Le Comité Syndical